



LA CREATION D'ENTREPRISES
EN FRANCE EN 2006 :
PROFIL DES ENTREPRISES ET DE LEUR DIRIGEANT

L'année 2003 a marqué un tournant dans la création d'entreprise par une très forte hausse du nombre de nouvelles unités. Jusque-là, ce phénomène connaissait de sensibles variations annuelles aboutissant à une faible évolution. A partir de 2003, la création a considérablement augmenté, atteignant le nombre record de 286 000 nouvelles entreprises en 2006. Entre 2002 et 2006, le nombre de nouvelles unités recensées en France métropolitaine et d'outre-mer s'est accru de 33 %.

Dans ce contexte fortement favorable à la création, de nombreuses questions viennent à l'esprit et notamment : qui sont les dirigeants de ces nouvelles entreprises ? Quel est le profil de ces nouvelles entreprises ? Existe-t-il des différences entre les entreprises et les dirigeants des années « post-croissance » et ceux des années « pré-croissance » ?

L'enquête Sine qui concerne les nouvelles entreprises de la génération 2006 va nous permettre de répondre à ces questions et de voir si une modification de profil des entreprises et des dirigeants est survenue depuis 2002.

1- Le profil des entreprises

➤ Les secteurs d'activité

Trois secteurs d'activité regroupent deux tiers des créations enregistrées en 2006 : la construction (23 %), le commerce (25 % : le commerce de détail y est prédominant) et les services aux entreprises (20,5 % : avec une très forte présence des activités de conseils et d'assistance).

Tableau 1 : Répartition des créations par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Répartition des créations	Proportion d'entreprises artisanales
Activités secondaires	28 %	
Industrie	5 %	76 %
Construction	23 %	90 %
Activités de type commerce	36 %	
Commerce	25 %	13 %
<i>dont commerce de détail</i>	15 %	12 %
Commerce de bouche	1 %	76 %
Immobilier	5 %	1 %
Hôtels, cafés et restaurants	5 %	13 %
Activités de type services	36 %	
Transports	2 %	31 %
Activités financières	1 %	0 %
Services aux entreprises	20 %	13 %
<i>dont conseils et assistance</i>	15 %	6 %
Activités récréatives, culturelles et sportives	3 %	7 %
Services personnels	4 %	62 %
Education/santé	6 %	1 %
<i>dont santé</i>	5 %	1 %
Tous secteurs d'activité	100 %	35 %

Les entreprises artisanales, c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers, représentent 35 % des créations d'entreprises. Certains secteurs d'activité sont davantage concernés par l'artisanat : la construction, l'industrie, l'industrie agro-alimentaire (qui se compose essentiellement de commerces de bouche : charcuteries, boulangeries et pâtisseries) et les services personnels (qui comptent principalement des coiffeurs et des esthéticiens).

➤ La nature juridique

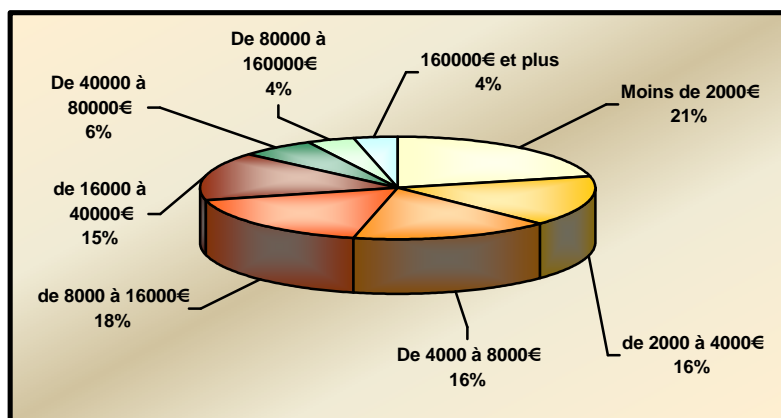
Les immatriculations sous forme de société sont quasiment aussi nombreuses que celles sous forme d'entreprise individuelle (respectivement 48 et 52 %). Parmi les sociétés, seules 11 % partagent leur capital social avec une autre société dont 7 % partagent plus de la moitié de leur capital (filiales).

2- Le financement du projet

➤ Les capitaux initiaux

La moitié des nouveaux dirigeants déclarent avoir réuni moins de 8 000 € de capitaux pour démarrer leur activité et seulement 7 % ont réuni 80 000 € et plus.

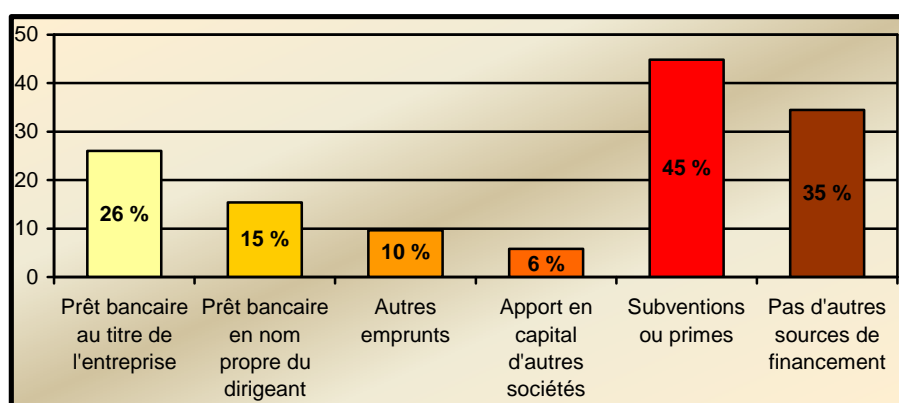
Graphique 1 : Répartition des créations selon les capitaux initiaux nécessaires au démarrage



Le plus souvent, les capitaux initiaux rendent compte de l'importance et de l'ambition du projet de création d'entreprise. Toutefois, certains secteurs d'activité demandent une mobilisation de capitaux plus importante notamment en raison des besoins en matériel et en locaux : c'est le cas des commerces de bouche, des commerces de vente et de réparation automobile, des transports, des activités financières, des activités immobilières et des hôtels, cafés et restaurants.

➤ Les modes de financement

Graphique 2 : Répartition des créations selon les sources de financement (en dehors des ressources personnelles du dirigeant)



Un tiers des nouveaux dirigeants n'ont pas utilisé d'autres sources de financement que leurs ressources personnelles (y compris les ressources des éventuels associés ou celles collectées auprès de la famille). Par ailleurs, l'emprunt bancaire concerne 37 % des créateurs dans le cadre du financement de leur entreprise. Le plus souvent, cet emprunt est au titre de

l'entreprise (26 %). En moyenne, les emprunts bancaires (lorsque l'entreprise en a bénéficié) participent à 61 % du financement global du projet.

Le recours aux subventions et aux primes pour financer le projet est fréquent (45 %). Ces primes ou subventions sont essentiellement des exonérations et plus particulièrement l'Accre (35 %).

L'accès à l'emprunt bancaire varie de manière importante selon les capitaux initiaux investis (il est d'autant plus important que les capitaux sont élevés) et l'accès aux aides et subventions (il est plus fréquent lorsque les entreprises ont bénéficié d'aides ou subventions).

Outre l'emprunt bancaire, 10 % des nouvelles entreprises ont recours à d'autres formes d'emprunts tels que les prêts d'honneur ou les avances remboursables. Une majorité de dirigeants ayant bénéficié de ces prêts ont également bénéficié d'un prêt bancaire (62 %) au titre de l'entreprise ou à titre personnel.

3- Le fonctionnement de l'entreprise

➤ La direction de l'entreprise

Les nouveaux chefs d'entreprise sont très majoritairement seuls face à la direction de leur entreprise (75 %). Lorsqu'ils sont appuyés dans cette fonction, ce sont souvent les associés (12 %) ou le conjoint (10 %).

Certains secteurs d'activité comme les hôtels, cafés et restaurants, les commerces de bouche ou encore la construction, où la main d'œuvre salariée est fréquente, sont plus propices à la codirection (37 à 30 % des dirigeants ont un codirigeant).

➤ L'emploi et le salariat au démarrage de l'activité

Créer des emplois salariés au démarrage de l'activité est peu courant : 74 % des nouvelles entreprises démarrent leur activité avec la seule main d'œuvre du dirigeant qui n'emploie pas de salariés ni de collaborateurs rémunérés ou non (associés, conjoints collaborateurs et autres aides familiaux). Les entreprises sont en général de très petites structures qui emploient en moyenne 1,6 personnes (salariées ou non salariées y compris le dirigeant). L'emploi non salarié représente deux-tiers des emplois occupés générés par les nouvelles entreprises à leur démarrage.

Seules 16 % des nouvelles entreprises emploient des salariés au démarrage de l'activité et ces derniers représentent 21 % de l'emploi total (emploi salarié et non salarié) généré par l'ensemble de ces entreprises à leur démarrage. Par ailleurs, les entreprises qui emploient des salariés au démarrage emploient en moyenne 2,4 salariés.

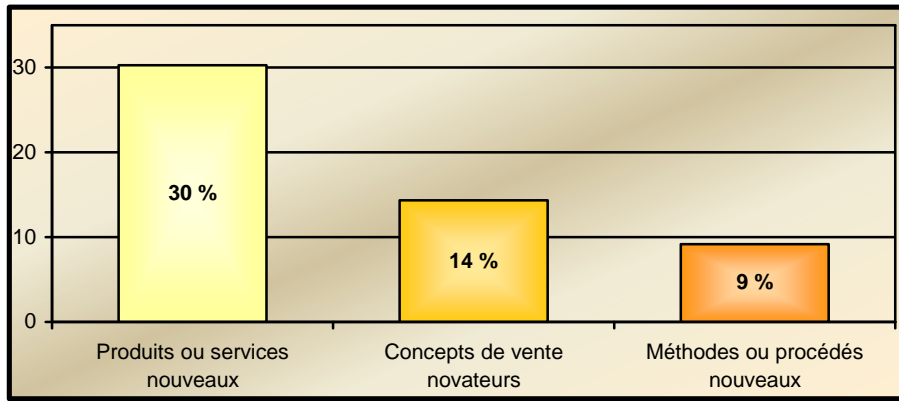
➤ La clientèle de l'entreprise

La clientèle des nouvelles entreprises se compose majoritairement de particuliers (62 %) et compte principalement un grand nombre de clients (59 %). Par ailleurs, cette clientèle se situe essentiellement dans une zone géographique proche (locale ou de proximité : 54 %).

➤ **Introduction de nouveautés sur le marché**

Plus d'un tiers des dirigeants des nouvelles entreprises déclarent avoir introduit des nouveautés sur le marché. Le plus souvent ce sont des produits ou des services nouveaux (30 %).

Graphique 5 : Introduction de nouveautés sur le marché



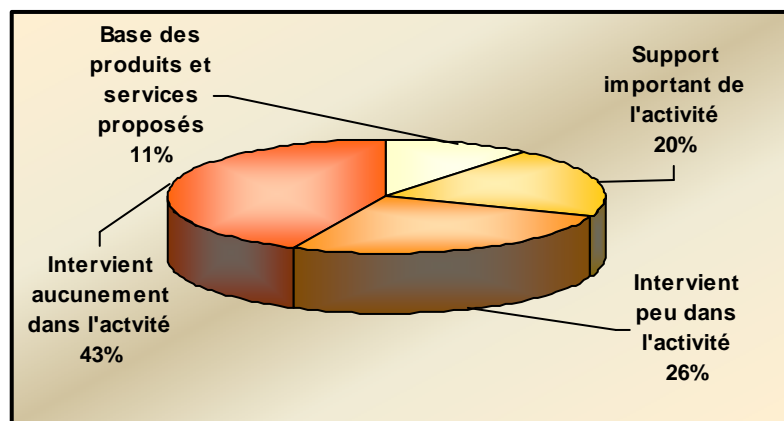
Par ailleurs, 5 % des nouvelles entreprises sont dites innovantes. La définition du caractère innovant d'une entreprise est ici défini arbitrairement à partir de son secteur d'activité. On y trouve les activités de l'industrie électrique et électronique (équipements et composants), les activités informatiques (réalisation de logiciels, conseils en système informatique, traitement de données, banques de données et commerce de gros de matériel), les activités de télécommunication, les activités cinématographiques, vidéo, radio et télévision et l'industrie de la chimie.

➤ **L'utilisation des technologies dans l'activité**

✦ **L'utilisation de la technologie**

Trois nouveaux dirigeants sur cinq déclarent utiliser la technologie (électronique, chimie, informatique...) dans l'activité de leur entreprise. D'ailleurs pour près d'un tiers d'entre eux cette utilisation est considérable soit parce qu'elle est à la base des produits, soit parce qu'elle en est un support important.

Graphique 6 : L'utilisation de la technologie dans l'activité

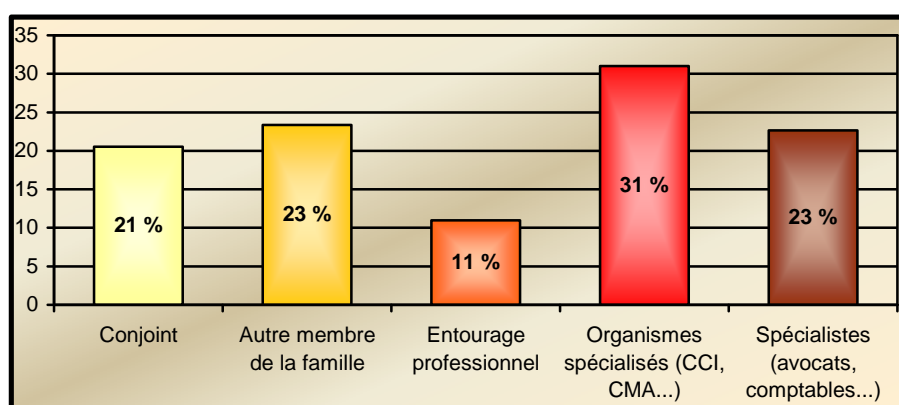


Le niveau d'utilisation de la technologie varie selon le secteur d'activité. Les entreprises des secteurs des services aux entreprises utilisent majoritairement la technologie de façon importante, en revanche, d'autres sont nettement moins utilisateurs, voire pas du tout : construction, transports, services personnels, santé.

4- La mise en place du projet

➤ Les appuis à la mise en place du projet

Graphique 7 : Les appuis reçus par les dirigeants lors de la mise en place du projet



La majorité des nouveaux dirigeants ont bénéficié d'appuis pour mettre en place leur projet (70 %), appuis provenant de membres de l'entourage personnel ou professionnel (44 %) et/ou de professionnels spécialistes (46 %).

La moitié des dirigeants qui dirigent leur entreprise avec leur conjoint ont également mis en place leur projet avec lui. Les dirigeants pour lesquels le conjoint participe pleinement au projet (du montage à la concrétisation) ne représentent que 5 % des nouveaux chefs d'entreprise. D'autre part, la moitié des dirigeants qui dirigent leur entreprise avec un membre de leur famille autre que le conjoint ont également mis en place leur projet avec un membre de la famille (probablement le même).

➤ Formation pour la réalisation du projet

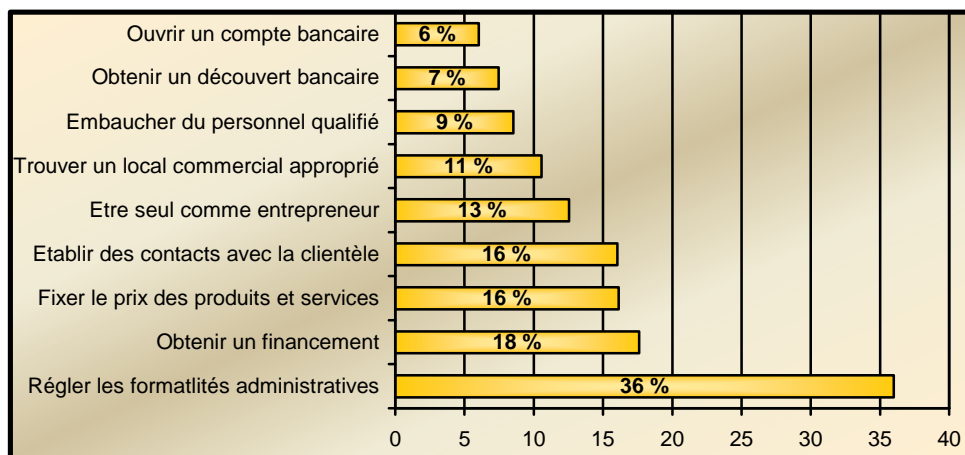
Un tiers des dirigeants ont suivi une formation pour mettre en place leur projet. Le plus souvent, la formation était imposée (22 % des dirigeants). Cette formation obligatoire est majoritairement le fait des artisans dont l'inscription au répertoire des métiers implique un stage obligatoire de préparation à l'installation.

➤ Les difficultés rencontrées

Sept nouveaux dirigeants sur dix déclarent avoir rencontré une ou plusieurs difficultés lors de la création. Les difficultés les plus fréquemment citées par les dirigeants sont : régler

les formalités administratives (36 % des dirigeants), obtenir un financement (18 %), établir des contacts avec la clientèle (16 %) et fixer les prix des produits et services (16 %).

Graphique 8 : Les difficultés rencontrées par les dirigeants lors de la création



5- Le profil des dirigeants et leurs motivations

➤ Quelques données démographiques

✦ Hommes et femmes

La création d'entreprise concerne une minorité de femmes ; elles représentent trois nouveaux dirigeants sur dix. Certains secteurs d'activité comme l'éducation, la santé ou les services personnels sont très féminisés (cf. : graphique 9).

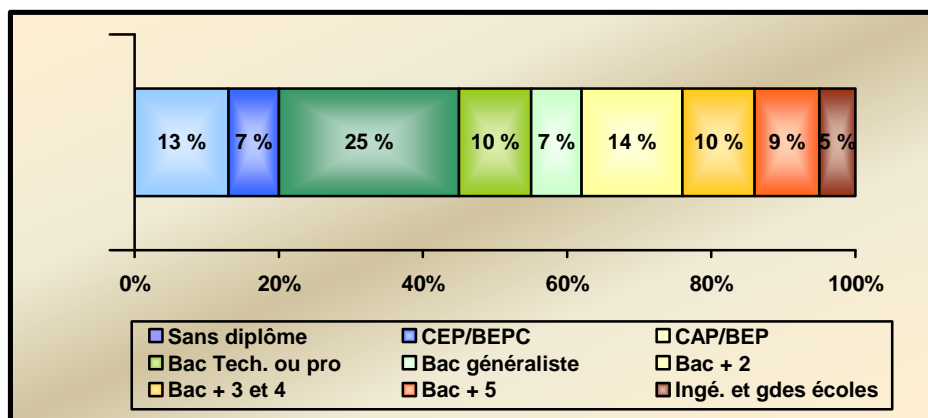
✦ L'âge du dirigeant

Les nouveaux dirigeants sont en moyenne âgés de 38,6 ans l'année de la création de leur entreprise. Les chefs d'entreprise de moins de 30 ans représentent 21 % des créateurs (dont 6 % sont âgés de moins de 25 ans) et ceux âgés de 50 ans ou plus représentent 16 % des créateurs.

➤ Le niveau de formation initiale

Près d'un tiers des nouveaux dirigeants sont diplômés de l'enseignement supérieur et 35 % sont diplômés de l'enseignement secondaire technique (CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique).

Graphique 10 : Le niveau de formation initiale des nouveaux dirigeants



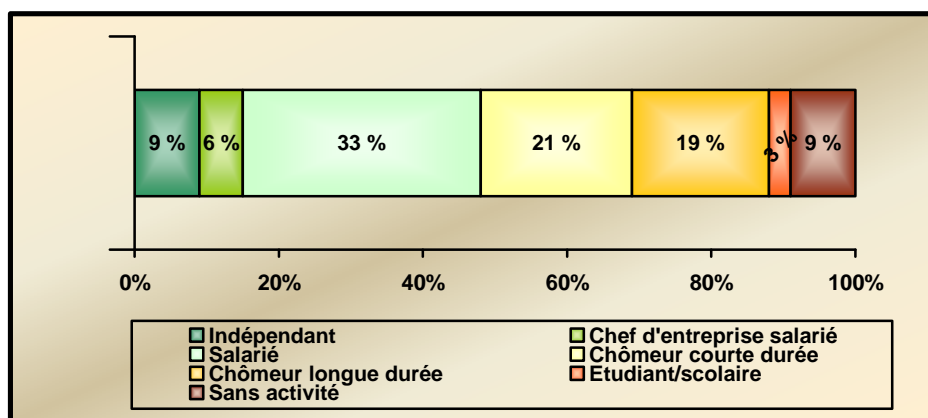
Le niveau de formation détermine largement le secteur d'activité dans lequel créent les nouveaux dirigeants. Ainsi, les diplômés de l'enseignement technique créent essentiellement dans les secteurs d'activité où une connaissance du métier est requise (construction, services personnels dont coiffure et esthétique, réparation automobile : 54 %).

➤ **L'expérience professionnelle antérieure**

✦ L'activité immédiatement antérieure à la création de l'entreprise

Plus de la moitié des nouveaux dirigeants ne pratiquaient pas d'activité professionnelle (chômeurs, inactifs ou étudiants) juste avant la création de l'entreprise, parmi lesquels 40 % étaient demandeur d'emploi de courte ou de longue durée. Par ailleurs, un tiers des créateurs avaient un statut de salarié (hors dirigeant).

Graphique 11 : Le statut professionnel des nouveaux dirigeants juste avant la création



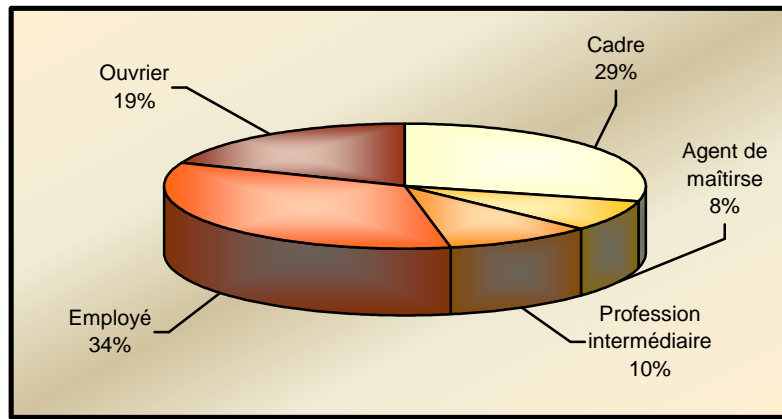
✦ L'expérience professionnelle antérieure

Le plus souvent, les nouveaux dirigeants pratiquent une activité identique à celle de leur ancien métier (55 %). Certains secteurs d'activité se prêtent davantage à la réorientation professionnelle : les activités immobilières, le commerce de détail et le commerce de gros et intermédiaires du commerce (64 à 54 % des dirigeants pratiquaient une activité différente durant leur expérience professionnelle antérieure).

✦ Expérience dans le salariat (hors dirigeant)

La moitié des dirigeants qui ont connu le salariat ont eu une qualification d'exécutant (employé ou salarié) dont près d'un tiers une qualification d'ouvrier. Par ailleurs, 29 % des nouveaux dirigeants ont eu une expérience de cadre.

Graphique 12 : La qualification professionnelle des nouveaux dirigeants qui ont connu le salariat



✦ Expérience de l'entrepreneuriat

La création d'entreprise n'est pas forcément un phénomène nouveau pour les dirigeants puisqu'un quart d'entre eux avaient déjà créé au moins une entreprise dans le passé. D'ailleurs, 15 % des créateurs étaient déjà chefs d'entreprise salariés ou indépendants juste avant la création de l'entreprise (cf. : graphique 11).

✦ Pratiquer une autre activité parallèlement à celle de nouveau dirigeant

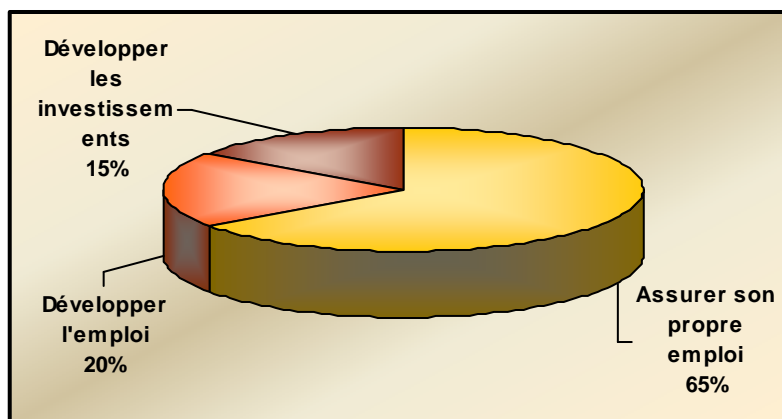
Un petit nombre de créateurs exercent également une autre activité parallèlement à celle de nouveau dirigeant (15 %). Le plus souvent, ils exercent une activité de salariés (à temps plein ou à temps partiel).

➤ Motivations et prévisions d'avenir pour les entreprises

✦ L'objectif principal des nouveaux dirigeants

L'objectif principal des nouveaux dirigeants est avant tout d'assurer leur propre emploi (65 % d'entre eux).

Graphique 14 : L'objectif des nouveaux dirigeants

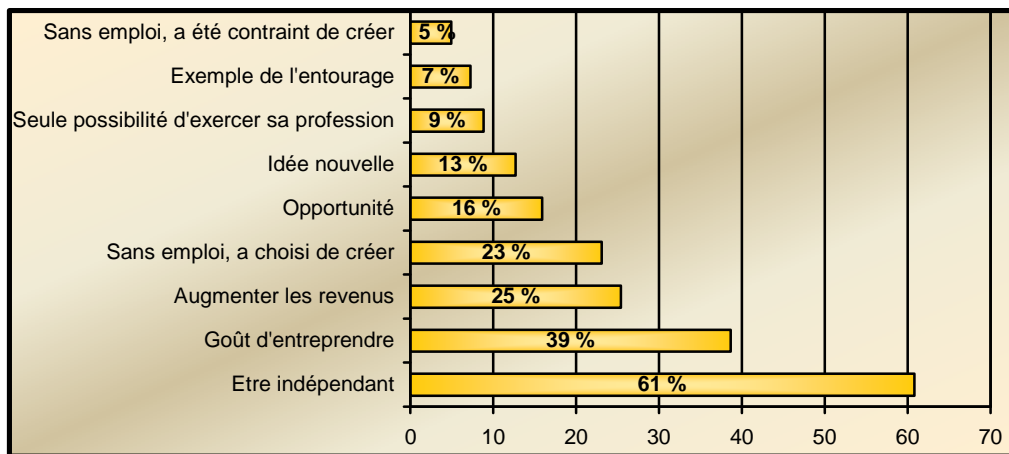


Les dirigeants qui étaient dans les situations les plus précaires juste avant la création de l'entreprise ont plus fréquemment pour objectif d'assurer leur propre emploi : 74 % des chômeurs longue durée ou des inactifs et 72 % des dirigeants qui percevaient un minimum social (RMI ou ASS).

En revanche, les anciens chefs d'entreprise salariés (PDG, actionnaires majoritaires...) déclarent majoritairement vouloir développer fortement leur entreprise en termes d'emplois et d'investissements (62 %).

✦ Les motivations à la création d'entreprise

Graphique 15 : Les motivations à la création d'entreprise



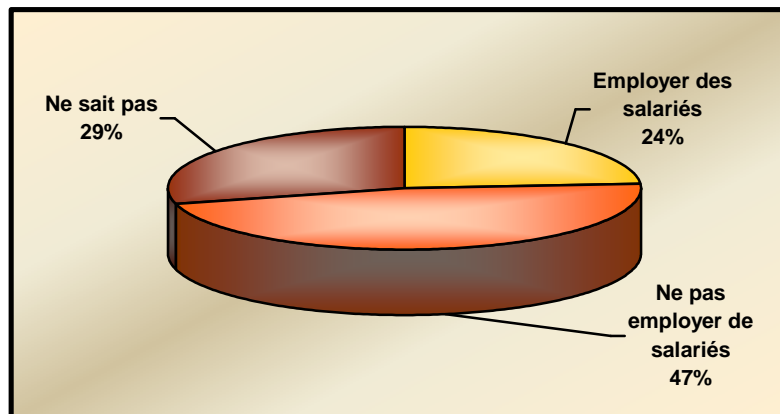
Les nouveaux dirigeants ont principalement été motivés par l'envie d'être indépendants (61 %) et le goût d'entreprendre (39 %).

Un certain nombre de dirigeants déclarent se trouver contraints de créer pour exercer leur métier : 9 % des nouveaux chefs d'entreprise.

✦ Les perspectives d'avenir pour l'entreprise

Un nouveau dirigeant sur dix crée son entreprise pour une durée qu'il prévoit limitée dès le démarrage de l'activité.

Graphique 16 : Prévision d'embauche dans l'année qui suit l'enquête



D'autre part, un quart des créateurs prévoient d'employer des salariés supplémentaires dans l'année qui suit l'enquête, alors que près de la moitié déclarent ne pas vouloir se lancer dans cette direction.

6- L'évolution du profil des créateurs, de celui de leur entreprise et de la mise en œuvre de la création entre 2002 et 2006

Rappelons que les créations pures de 2006 ont connu une hausse de 30 % au regard du flux de création de 2002 (de 178 000 à 233 000).

➤ Trois constats essentiels

- ◆ 1^{er} constat : une forte hausse du nombre de chômeurs créateurs, tant quant à leur importance au sein des créateurs (de 35 à 41 % des créateurs) qu'au regard du flux (+ 56 % du nombre de chômeurs créateurs).
- ◆ 2^{ème} constat : une hausse en termes de flux de l'ensemble des sous-populations de créateurs (chefs d'entreprise créateurs à nouveau et salariés créateurs en direct), une hausse toutefois modérée au regard de l'évolution du nombre de chômeurs créateurs.
- ◆ 3^{ème} constat : une tendance qui s'accroît : celle de ne pas créer d'emploi salarié (autre que celui du dirigeant) et de donner largement la priorité à la création de son propre emploi.

➤ Des confirmations de faits connus

- ◆ La tendance à créer davantage en société : 48 % des créations sont, en 2006, des personnes morales (sociétés de capitaux de type EURL, SARL, SAS, SA...) contre 44 % en 2002.
- ◆ Un accès croissant à l'informatique : 79 % disent utiliser en 2006 un micro-ordinateur au sein de l'entreprise contre 69 % en 2002. De même, 74 % déclarent utiliser internet contre 56 % en 2002.

➤ L'objectif et sa concrétisation est de « créer son propre emploi »

L'objectif affirmé de créer son propre emploi en créant son entreprise l'est pour 63 % des créateurs en 2006 contre 56 % en 2002. Cet objectif est doublement confirmé :

- ◆ Si l'on observe la structure de l'emploi salarié (hors dirigeant) au démarrage :

Tableau 4 : Nombre de salariés au démarrage

	Pas de salariés	De 1 à 2 salariés	3 salariés et plus	Total
2006	87	9	4	100
2002	81	14	5	100

- ✦ Si l'on observe les intentions d'embauches l'année qui suit celle de la création :

Tableau 5 : Intention d'embauches

	Oui	Ne sait pas	Sous-total	Non	Total
2006	24	29	53	47	100
2002	27	32	59	41	100

➤ La sous-population de créateurs développeurs s'est amenuisée

- ✦ La forte progression de ceux qui ont pour objectif de créer leur emploi s'est accompagnée d'une faible hausse en termes de flux de ceux qui veulent nettement développer leur entreprise. En termes de structure, l'importance de ceux qui veulent développer a diminué (37 % en 2006 contre 44 en 2002).
- ✦ Les créateurs à nouveau, en termes de structure toujours, sont moins nombreux en 2006 (de 33 % en 2002 à 27 en 2006). En termes de flux, ceux qui n'ont jamais créé au préalable ont augmenté de 43 % contre une hausse de 7 % pour ceux qui ont déjà créé.
- ✦ Les chefs d'entreprise (PDG, gérants minoritaires...) sont 45 % à exercer une autre activité hors de l'entreprise (majoritairement de dirigeants dans une autre entreprise). Les « indépendants » (commerçants, artisans...) créateurs à nouveau sont 24 % à exercer aussi une autre activité professionnelle (ils étaient 34 % en 2002).
- ✦ L'importance de la participation de personnes morales autres au capital social de nouvelles sociétés a diminué en termes de structure (21 % des sociétés en 2002 contre 10 en 2006).

➤ Fait nouveau, les créateurs 2006 se sont davantage fait aider pour monter leur projet

- ✦ Ils déclarent avoir eu beaucoup plus recours, notamment pour les salariés créateurs en direct, à des structures d'appui spécifiques à la création (de 8 % en 2002 à 32 en 2006). Cette forte progression, si en tendance est pertinente, doit être pondérée par le fait que la question posée a été plus précise, induisant davantage de réponses positives. Ceci étant, allant dans le même sens, 23 % disent avoir sollicité l'aide de leur famille en 2006 (17 % en 2002) et 11 % l'appui de personnes de leur entourage professionnel (contre 5 % en 2002).
- ✦ 10 % disent avoir eu recours à des prêts d'honneur et avances remboursables (contre 5 % en 2002) et ce quelle que soit la sous-population de créateurs. Dans le même temps, l'importance du recours aux prêts bancaires a un peu progressé.
- ✦ Enfin, le recours à l'ACCRES a, pour sa part, fortement progressé (de 22 % des créateurs en 2002 à 36 en 2006).

A N N E X E 1 :

Sources des statistiques

Sources des statistiques

L'ensemble des informations statistiques utilisées pour la production de ce document sont issues des premières enquêtes des dispositifs Sine 2006 et Sine 2002 réalisées par l'Insee et exploitées par l'APCE.

Le dispositif Sine (système d'information sur les nouvelles entreprises) est un procédé d'enquêtes qui permet de suivre durant cinq ans les entreprises créées le premier semestre d'une année donnée. Il se déroule en trois étapes distinctes :

- La première vague d'enquêtes intervient à l'automne de l'année de création de l'entreprise, c'est-à-dire sur des entreprises en moyenne âgées de 6,5 mois (âgées entre 10 et 3 mois). Cette première vague permet de connaître le profil des entreprises et de leurs dirigeants ainsi que des informations sur le financement ou l'accompagnement.
- La deuxième vague survient trois ans après la première. Elle permet de suivre l'évolution des entreprises entre le démarrage de l'activité et la troisième année de vie. Outre une approche des investissements, du chiffre d'affaires, des démarches et de l'évolution de l'activité de l'entreprise, cette deuxième étape permet d'avoir des renseignements sur la pérennité des entreprises et sur l'évolution de l'emploi salarié et non salarié.
- La troisième vague survient cinq ans après la première (autrement dit, deux ans après la deuxième). Elle permet d'affiner les informations obtenues lors de la deuxième enquête, de prolonger l'analyse faite avec l'enquête précédente et d'observer l'évolution des jeunes entreprises.

Le dispositif Sine est reconduit tous les quatre ans auprès d'une nouvelle génération de créateurs/repreneurs. A ce jour, il existe quatre générations d'entreprises enquêtées : 1994, 1998, 2002 et 2006. Seules les générations 1994 et 1998 ont connu le dispositif complet, les deux autres générations étant en cours du dispositif : première et deuxième vagues d'interrogations pour la génération 2002 et première vague d'interrogations pour la génération 2006.

L'enquête de la génération 2006 porte sur un échantillon d'entreprises du secteur marchand non agricole. Cet échantillon, tiré à partir de la base de données Sirene de l'Insee (répertoire national des immatriculations d'entreprises), représente 38 % des nouvelles entreprises créées au premier semestre 2006.